



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 10 décembre 2018**

**Dossier N° 10**

**Délibération n°: DEL-2018-298**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bauné - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition - Approbation**

**Rapporteur : Daniel DIMICOLI**

L'an deux mille dix-huit le lundi dix décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ après DEL-2018-293), M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI (départ après la DEL-2018-289), Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2018-289), Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, Mme Pascale MITONNEAU (départ après la DEL-2018-2018-289), Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, , Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

**ETAIENT EXCUSES** : Mme Chadia ARAB, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Jean-Pierre MIGNOT,

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Roger TCHATO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Benoît PILET

Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD (jusqu'à la DEL-2018-2019-289)

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2018-290)

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Maxence HENRY

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Philippe RETAILLEAU

Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

M. Jean-Pierre MIGNOT a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2018-289)

Le Conseil de Communauté a désigné Jean-Charles PRONO, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 décembre 2018.

## **EXPOSE**

Dans le cadre des évolutions nécessaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bauné, commune déléguée de Loire-Authion, Angers Loire Métropole, autorité compétente en matière de PLU, a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 afin :

- de supprimer et réduire deux emplacements réservés
- de modifier l'une des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) s'y appliquant.

En effet, ces emplacements réservés étaient liés à des projets qui ne nécessitent plus aujourd'hui les surfaces réservées : l'emplacement réservé n°10 pour « création d'une aire de stationnement » n'est plus nécessaire. Quant à l'emplacement réservé n°1 « extension du cimetière et aménagement des abords (accès, stationnement) », une définition plus précise du projet permet d'en limiter l'emprise.

Cette évolution ne relève pas du champ d'application de la procédure de modification de droit commun défini par le Code de l'Urbanisme.

La mise à disposition du projet de modification simplifiée s'est déroulée du lundi 1<sup>er</sup> octobre au vendredi 2 novembre 2018 inclus selon les modalités fixées par délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2018.

Le public a formulé une observation qui n'était pas en lien avec l'objet de la modification simplifiée mais qui se rapportait à la révision générale n° 1 du PLUi. Elle a donc été versée au dossier de concertation ouvert dans le cadre de cette procédure.

Parallèlement, les personnes publiques associées ont été consultées et ont émis des avis favorables. L'Agence Régionale de la Santé a tenu à préciser que les parcelles limitrophes de l'emprise du cimetière et de ses extensions étant appelées à être bâties, il conviendrait, par l'entremise des notaires chargés des transactions, de rappeler aux futurs acquéreurs de ces terrains, l'interdiction d'y creuser des puits dans un rayon de 35 mètres autour du cimetière.

Angers Loire Métropole prend note de cette préconisation et la transmettra à la commune déléguée de Bauné qui assurera cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 19 avril 2007 du Conseil municipal de Bauné portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté du Président AR-2018-121 du 23 août 2018 décidant de la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bauné,

Vu la délibération DEL-2018-209 du Conseil de communauté du 10 septembre 2018 définissant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

## **DELIBERE**

Prend acte du bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Bauné.

Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bauné, sans évolution à la suite de la mise à disposition du public et telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire

cette modification simplifiée.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et dans la commune de Loire-Authion, plus précisément en mairie de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée en charge de l'accueil en matière d'urbanisme et en mairie de Bauné, commune déléguée directement concernée par l'évolution.

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux Ouest-France et Courrier de l'Ouest.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des modalités de publicité.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BÉVIN VENU



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2018-298

Objet de l'acte : Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bauné -  
Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition -  
Approbation

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme

Date de l'acte : 10 décembre 2018

Annexe : PLU BAUNE - Modification Simplifiée n° 1 - APPROBATION

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20181210-lmc1H28286H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28286H1

Date de transmission en Préfecture : 14 décembre 2018

Date de réception en Préfecture : 14 décembre 2018